

Membres élus du CSE (moins de 300 salariés)

Mission santé, sécurité et conditions de travail

Dans les entreprises et établissements distincts d'au moins 300 salariés et dans les établissements présentant certains risques particuliers (quel que soit leur effectif), une commission de santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) doit être instaurée au sein du comité social et économique (CSE). Dans le respect de dispositions d'ordre public, le cadre de mise en place d'une CSSCT, le nombre de ses membres, les modalités de leur désignation, ses missions et ses modalités de fonctionnement sont définis par un accord collectif d'entreprise, ou à défaut d'accord, par le règlement intérieur du comité social et économique

PUBLIC CONCERNÉ

Membres du CSE, membres de la CSSCT du CSE, représentants de proximité.

PRÉ-REQUIS

Etre membres du CSE, membres de la CSSCT du CSE, représentants de proximité.

THÉMATIQUES DE LA FORMATION

Organiser et animer collectivement la santé-sécurité au sein du CSE, réaliser des inspections et analyser les risques, gérer des situations particulières et réaliser des enquêtes pour analyser les accidents sont autant d'enjeux pour les élus du CSE en matière de santé-sécurité

MÉTHODES ET TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

- + DECOUVERTE : (Etude de cas, brainstorming, questionnement...)
- + APPRENTISSAGE : (Travaux de groupe, exposés participatifs, quiz...)
- + APPLICATIVE : construire et exploiter des arbres des causes de différents secteurs d'activité (Analyse d'accident du travail, recherche de pistes d'améliorations concrètes), quiz

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- + Une approche pédagogique interactive basée sur l'analyse de situations réelles, à partir de vidéos de secteurs d'activités
- + Travail de groupes : A partir de jeux pédagogiques type « La chasse aux risques » : identifier et évaluer les risques dans diverses situations
- + Exercices à partir de vidéos et photos de situations de travail.
- + Une documentation complète est remise avec de nombreux exemples d'outils

INTERVENANT

Animateur/consultant en prévention des risques professionnels

DURÉE

- + 3 jours (2+1) intervalle d'une semaine préconisée pour les INTRA
- + 3 jours consécutifs pour les INTER

21 heures

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Formation en INTER ou INTRA
Groupe de 4 à 10 personnes maximum

REFERENCES ET DOCUMENTS D'APPUI

Source Ministère du travail, INRS, ressources site EPICEA

ÉVALUATION & VALIDATION

Evaluations formatives continues, seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui sont reconnus aptes à mettre en œuvre l'ensemble des objectifs attendus pourront prétendre l'obtention de cette formation.

OBJECTIFS

- + Connaître les règles de fonctionnement du CSE
- + Connaître les droits et obligations des membres en matière de santé sécurité au travail
- + Analyser les conditions de travail et les risques professionnels
- + Analyser les accidents du travail et les incidents
- + Identifier et de formuler des propositions d'améliorations
- + Communiquer avec la direction, les autres salariés et les acteurs externes

Renseignements et inscriptions

crfp.aura@croix-rouge.fr

 04 77 59 39 72

Membres élus du CSE (moins de 300 salariés)

Mission santé, sécurité et conditions de travail

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module 1 : Le Comité Social et Economique « mode d'emploi »

- + Conditions de mise en place
- + Composition et désignation
- + Election des représentants du personnel au CSE
- + Formation des membres du CSE
- + Attributions du CSE
- + Consultations du CSE
- + Règles de fonctionnement du CSE

Autres instances pouvant traiter des questions relatives à la sécurité et santé au travail :

- + La Commission Santé Sécurité et Condition de Travail
- + Les représentants de proximité



Module 2 : Les enjeux de la sécurité et de la prévention des risques professionnels

- + Statistiques et définitions (Accident du travail, Accidents de trajet et Maladies Professionnelles)
- + Conséquences et coûts accidents du travail

Module 3 : Les autres acteurs de la prévention

- + Les acteurs internes
- + Les acteurs externes

Module 4 : Notions réglementaires en matière de prévention des risques professionnels

- + Les principes généraux de prévention
- + Les obligations de l'employeur et des salariés
- + L'obligation de formation des nouveaux embauchés
- + Formations obligatoires
- + Vérifications générales périodiques obligatoires
- + Notions de responsabilité civile et pénale
- + Registres et documents obligatoires

Module 5 : Connaître et analyser les risques professionnels

- + L'évaluation des risques professionnels et le document unique
- + Les fondamentaux par famille de risques professionnels (description, bases légales, moyens de prévention) dont les risques psychosociaux
- + Les risques d'interférence : moyens de prévention

Module 6 : Analyse des accidents du travail et incidents

- + Participer à l'enquête, apprentissage de la méthode de l'arbre des causes : recueil des faits, construction de l'arbre des causes
- + Recherche et proposition de mesures préventives et correctives

Notre plus pour les formations en **INTRA** :

Pour que votre formation corresponde à vos besoins, notre intervenant prendra contact avec votre structure en amont de la formation.

Cet échange a pour but de prendre connaissance de votre structure, votre organisation, votre protocole d'accord pré électoral, votre document unique.

Si votre formation s'effectue sur votre site, il est également souhaitable de pouvoir organiser une visite de terrain pendant la formation.

L'objectif étant d'adapter notre formation au plus près de votre fonctionnement.